

Classements tarifaires des fournitures médicales et médicaments dans le cadre du COVID 19

Ces classements sont indicatifs et n'ont pas de valeur légale. Le classement s'effectue en fonction des caractéristiques objectives des marchandises présentées. Afin de sécuriser leur classement, les opérateurs peuvent déposer une demande de renseignement tarifaire contraignant (RTC via le service en ligne soprano)

I. Trousses d'essai du COVID-19/Instruments et appareils pour tests de diagnostic

Trousses d'essai du COVID-19	
Réactifs de diagnostic fondés sur la réaction en chaîne par polymérase pour test d'amplification des acides nucléiques (tests PCR)	3822 00 00 00
Réactifs de diagnostic fondés sur des réactions immunologiques (si présenté sous forme de doses ou conditionné pour la vente au détail)	3002 15 00 00
Kits d'échantillonnage	9018 90 (autres appareils de mesure) et 9027 80 (autres instruments et appareils d'analyse)
Instruments et appareils pour test de diagnostic du COVID-19	
Instruments utilisés dans des laboratoires cliniques pour diagnostic in vitro	9027 80 80 00

II. Vêtements de protection et articles similaires

Protection du visage et des yeux	
Masque de protection sans organe filtrant remplaçable ni parties mécaniques , y compris les masques chirurgicaux et les masques de protection jetables en textiles non tissés (ex. des types FFP2, FFP3, N95, N99, N100, P95, P99, P100, R95, R99, R100...)	6307 90 98 10
Masques à gaz avec parties mécaniques ou organes filtrants remplaçables destinés à la protection contre des agents biologiques. Comprend également ces mêmes masques intégrant une protection oculaire ou des écrans faciaux	9020 00 00 80 (uniquement si ces masques ne sont pas destinés à des aéronefs civils)
Masques en matière textile : nouvelle catégorie de masques réservés à des usages non sanitaires	6307 90 98 99 si confectionnés en tissu et absence de non-tissé et/ou de bonneterie
Masques chirurgicaux en papier	4818 90 10 00 et 4818 90 90
Lunettes protectrices avec verres en plastique	9004 90 10 00
Lunettes protectrices avec verres en autres matières	9004 90 90 00
Ecrans faciaux en matières plastiques (couvrant davantage que la zone oculaire)	3926 20 00 00 et 3926 90 97
Gants	
Gants en matières plastiques	3926 20 00 00
Gants chirurgicaux en caoutchouc (ex. nitrile)	4015 11 00 00
Autres gants en caoutchouc	4015 19 00 00
Gants en bonneterie, imprégnés ou recouverts de caoutchouc (si l'étoffe de bonneterie ne sert pas que de simple support)	6116 10 20 00
Gants en bonneterie, imprégnés ou recouverts de matières plastiques ou autres (si l'étoffe de bonneterie ne sert pas que de simple support)	6116 10 80 00
Gants en matières textiles, autres que ceux en bonneterie	6216 00 00 00
Autres	
Filets à cheveux jetables (charlottes), cagoule	6505 00 90 90
Vêtements de protection à usage médical/chirurgical en feutres ou non tissés, qu'ils soient ou non imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (tissus des n°s 56.02 ou 56.03). Sont également compris les vêtements non tissés.	6210 10 Blouse chirurgicale en non tissé à usage unique : 6210 10 92 00
Blouse imperméable plastron et manche en bilaminé et spunbond 27 gr/m2 ou matière équivalente	6210 10 92 00 (le spunbond est du nontissé)

Autres vêtements de protection en matières textiles, en tissus caoutchoutés ou en étoffes tissées, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (tissus des n°s 59.03, 59.06)	6210 20 00 00 6210 30 00 00 6210 40 00 00
Vêtements de protection confectionnés à partir de matières plastiques en feuilles	3926 20 00 00
Vêtements de protection confectionnés en caoutchouc	4015 90 00 00
Vêtements de protection confectionnés en papier (pâte à papier, papier, ouate de cellulose, ou nappe de fibre de cellulose)	4818 50 00 00
Surchaussures en non tissé	6307 90 98 10
Sur-chaussures de matière plastique	3926 90 97 90
Sur-chaussures en papier	4818 90 10 00
Manchons de protection confectionnés en tissu ou en non tissé	6217 10 00 90
Manchons de protection confectionnés en bonneterie	6117 80 80 00
III. Thermomètres	
A liquide, à lecture directe	
Thermomètres médicaux à liquide à lecture directe (y compris les thermomètres standards en verre contenant du mercure)	9025 11 20 00 (et 9025 11 80)
Autres thermomètres	
Thermomètres numériques ou thermomètres à infrarouge à placer sur le front	9025 19 00 90
IV. Désinfectants/Articles pour la stérilisation	
Solution d'alcool	
Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% ou plus	2207 10 00
Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique inférieur à 80 %	2208 90 (NC en fonction de la contenance du récipient)
Alcool éthylique dénaturé	2207 20 00
Désinfectants pour les mains	
Liquide ou gel généralement utilisé pour éliminer les agents infectieux sur les mains, à base d'alcool (non présenté en aérosol)	3808 94 90 90
Autres préparations désinfectantes	
Présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail, telles que les lingettes imprégnées d'alcool ou d'autres désinfectants	3808 94 90 90
Stérilisateurs médicaux, chirurgicaux ou de laboratoire	
Stérilisateurs fonctionnant à la vapeur ou à l'eau bouillante	8419 20 00 00
Peroxyde d'hydrogène	
H₂O₂ (peroxyde d'hydrogène) en vrac , même solidifié avec de l'urée	2847 00 00 00
Peroxyde d'hydrogène en solution à 3 %	2847 00 00 00
Péroxide d'hydrogène présenté en tant que médicament : H ₂ O ₂ présenté en vue d'usages prophylactiques en médecine, y compris en tant qu'antiseptique pour la peau. Il ne relève de cette sous-position qu'à la condition d'être présenté sous forme de doses ou dans des formes et emballages pour la vente au détail (même directement à des hôpitaux) pour cette utilisation	3004 90 00 00
Peroxyde d'hydrogène présenté sous forme de préparations désinfectantes pour le nettoyage des surfaces : H ₂ O ₂ présenté sous forme de solutions nettoyantes pour surfaces ou instruments et appareils	38 08 94 90 90
Produits entrant dans la fabrication de désinfectants	
Eaux distillées	2853 90 10 00
Glycérol	1520 00 00 00 et 2905 45 00 00

Acide polyacrylamidométhylpropane sulfonique neutralisé partiellement à l'ammoniaque et hautement réticulé	3906 90 90 90
Isopropanol à 99,8 %	2905 12 00 90
Autres désinfectants chimiques	
Présentés dans des formes ou emballages pour la vente au détail en tant que désinfectants ou préparations désinfectantes, contenant de l'alcool, une solution de chlorure de benzalkonium ou des peroxyacides, ou d'autres désinfectants	3808 94 10 00 si à base de sels d'ammonium quaternaire 3808 94 20 00 si à base de composés halogénés 3808 94 90 10 si aérosols techniques contenant des HFC dont le PRP est supérieur ou égal à 150 3808 94 90 90 autres
Autres produits chimiques	
Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones (de constitution chimique définie ou non) et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2909
Acide formique	2915 11 00 00
Sels de l'acide formique	2915 12
Acide salicylique et ses sels	2918 21 00 00
Autres savons	
Savons et produits tensioactifs organiques – de toilette (y compris à usages médicaux)	3401 11 00 00
Savons et produits tensioactifs organiques – autres	3401 19 00 00
Savons sous autres formes (sous formes de flocons, paillettes, granulés ou poudres)	3401 20 10 00
Savons sous autres formes (autres)	3401 20 90 00
Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	3401 30 00 00
Agents de surfaces organiques (autres que les savons) – cationiques	3402 12 00 00
V. Autres dispositifs médicaux	
Scanners de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information qui utilisent une machine à rayons X rotative pour imager de fines tranches du corps afin de diagnostiquer des maladies telles que la pneumonie	9022 12 00 00
Systèmes de tomодensitométrie	9022 12 9022 14
Scanner à ultrasons portable	9018 12 00
Appareils d'oxygénation par membrane extra-corporelle (ECMO) qui fournissent une assistance cardiaque et respiratoire prolongée en extrayant du sang du corps du patient pour en éliminer artificiellement le dioxyde de carbone et oxygéner les globules rouges	9018 90 00 00
Respirateurs artificiels (appareils de respiration artificielle) qui assurent une ventilation mécanique en déplaçant l'air respirable dans et hors des poumons.	9019 20 00 00
Autres appareils d'oxygénothérapie, y compris les tentes à oxygène. Cette sous-position couvre les appareils d'oxygénothérapie complets ainsi que les parties reconnaissables comme étant destinées à ces appareils.	9019 20 00 00
Casque de pression positive continue (CPAP helmet)	9019 20
Casque de ventilation non invasive (NIV helmet)	9019 20
Masque facial complet ou masque oro-nasal de ventilation non invasive	9019 20

Classements tarifaires des produits liés au COVID à partir des listes établies par l'OMD et la Taxud

Dispositifs de surveillance des patients - Appareils d'électrodiagnostic : Appareils et instruments électriques ou électroniques destinés à observer dans le temps une maladie, un état ou un ou plusieurs paramètres médicaux. Ce groupe comprend des appareils tels que des oxymètres de pouls ou des stations de surveillance de chevet utilisés pour la surveillance continue de divers signes vitaux. (Note: ce groupe ne comprend pas les dispositifs plus spécifiquement couverts ailleurs, comme par exemple les électrocardiographes (n° 9018.11) ou les thermomètres électroniques(n° 9025.19).)	9018 19 10 00 si appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques 9018 19 90 00 autres
Electrocardiographes	9018 11 00
Stations centrales de surveillance pour soins intensifs	9018 90
Appareils de maintenance sous assistance respiratoire, respirateurs	9019 20 00 00
Dialyseur	9018 90 30 00
Pousse-seringues	9018 90 50 00
Pompes à perfusion	9018 90 50 00 ou 8413 19 / 8413 81 (si pompe seule)
Circuit de ventilation	9019 20 00 00
Filtre HEPA	8421 39 25 90 (si filtre seul)
Filtre patient	8421 39 25 90 (si filtre seul)
Sonde intubation	9018 39 00 00 ou 9018 90 60 (pour appareil d'anesthésie)
Sonde d'aspiration	9018 90 50
Système d'aspiration	9019 20 00
Machines électriques d'aspiration	9019 20 00 8543 70 90
Canule de trachéotomie	9018 39 00 00
Sonde gastrique	9018 39 00 00
Monitorage de réanimation	9019 20 00 00
Débitmètre de perfusion	9018 90 50 00
Pompe aspirante	9018 90 84 00 ou 8413 19 / 8413 81 (si pompe seule)
Pompe de nutrition entérale Pompe péristaltique de nutrition entérale	9018 90 84 00 ou 8413 19 / 8413 81 (si pompe seule)
Laryngoscope	9018 90 20
Extracteur d'ARN	9027 80
Tubes endotrachéaux	9018 90 60 9019 20 00
Manomètre de pression de la sonde d'alimentation	9026 20 20 00 si manomètre électronique 9026 20 40 00 si manomètre à spire ou à membrane manométrique métallique 9026 20 80 00 si autre manomètre
VI. Matériel de consommation médicale	
Ouates, gazes, bandes, cotons-tiges et articles analogues Imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou présentés dans des formes ou emballages pour la vente au détail à des fins médicales	3005 90 Ouates et articles en ouate (3005 90 10 00) Gazes et articles en gaze (3005 90 31 00) Autre articles similaires en matière textile (3005 90 50 00) ou en autres matières (3005 90 99 00)
Matériel décubitus ventral (Ex. Pansements Hydrocolloïdes)	3005 90 10 00
Stéthoscope	9018 90 84 00
Seringues, avec ou sans aiguilles	9018 31 10 00 en matières plastiques 9018 31 90 00 autres

Classements tarifaires des produits liés au COVID à partir des listes établies par l'OMD et la Taxud

Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	9018 32 10 00 aiguilles tubulaires en métal 9018 32 90 00 aiguilles à suture
Aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires	9018 39 00 00
Canule de trachéotomie	9018 39 00 00
Cathéter veineux multi lumière	9018 39 00 00
Cathéter artériel	9018 39 00 00
Kits d'intubation	9018 90 84 00
Ciseaux laparoscopiques	9018 90
Tubes/tuyaux stériles en matière plastique	3917 21 10 à 3917 39 00
Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée	7017 10 00, 7017 20 00 00 et 7017 90 00
BAVU jeux de masque 3/4	9019 20 00 00
Poche de contre pression	9019 20 00 00
Kits pour accès vasculaire	9018 90 84
Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique en papier non conditionnés pour la vente au détail (ex. alèses, draps, masques en fibre de cellulose)	4818 90 10 00
Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique en non-tissé confectionné (ex.draps à usage unique...)	6307 90 92 00
Matière première/étoffe brute de non-tissé non-confectionnée	5603
VII. Médicaments	
NB : Le classement de ces produits au sein de la position 3004 est soumis à la condition que ces produits soient présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail (c'est à dire identifiables comme destinés à la vente directe et sans autre conditionnement aux utilisateurs (particuliers, hôpitaux, etc.) au sens des NESH du 3004). La position tarifaire 3003 reprend les médicaments constitués par des produits mélangés entre eux , préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.	
Lopinavir/Ritonavir /solution buvable – comprimés	3004 90 00 00
Remdesivir/injectable	3004 90 00 00
Hydroxychloroquine/ comprimés	3004 60 00 00
Chloroquine /comprimés	3004 60 00 00
Amoxicilline + Acide Clavulanique/Injectable	3004 10 00 00
Lévofloxacine/injectable	3004 90 00 00
Linézolide/injectable	3004 90 00 00
Cefotaxime/injectable	3004 20 00 00
Ceftriaxone/injectable	3004 20 00 00
Spiramycine/injectable	3004 20 00 00
Azithromycine/comprimés	3004 20 00 00
Sulfentanil/injectable (Sufentanil)	3004 90 00 00
Cisatracurium/injectable	3004 90 00 00
Rocuronium/injectable	3004 90 00 00
Atracurium/injectable	3004 90 00 00
Mivacurium/injectable	3004 90 00 00
Suxamethonium/injectable	3004 90 00 00
Morphine/injectable	3004 49 00 00
Midazolam/injectable	3004 90 00 00
Etomidate/injectable	3004 90 00 00
Célocurine/injectable	3004 90 00 00

Classements tarifaires des produits liés au COVID à partir des listes établies par l'OMD et la Taxud

Noradrénaline/injectable	3004 39 00 00
Sufentanyl/injectable	3004 90 00 00
Ketamine/injectable	3004 90 00 00
Propofol/injectable	3004 90 00 00
Bricanyl/injectable	3004 90 00 00
Paracétamol/injectable	3004 90 00 00
Solutés dialyse/différentes doses	3003 90 00 00 ou 3004 90 00 00 La position tarifaire 3003 reprend les médicaments constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.
VII. Autres équipements pour hôpitaux (de campagne)	
Tentes en matières textiles	6306 22 00 00 (fibres synthétiques) / 6306 29 00 00 (autres matières)
Tentes en matières plastiques	3926 90 97 90
Lits d'hôpitaux	9402 90 00
Moniteurs de suivi des paramètres, y compris les versions portatives	8528 52 91 8528 52 99 8528 59
Humidificateurs	8415 8509 80 00 8479 89 97
Humidificateurs chauffants	9019 20 00 00
Distributeurs muraux de liquides désinfectant pour les mains	8479 89 97
Véhicules pour invalides (fauteuils roulants)	8713 90 00
Civière, brancards et chariots-brancards pour le transport des malades à l'intérieur des hôpitaux, cliniques	9402 90 00